

INFORMATION MUNICIPALE



Janvier 2000

LE MOT DU MAIRE

Une réglementation touffue et de plus en plus complexe, la prolifération des risques, qu'ils soient naturels ou industriels, un code pénal de plus en plus répressif, la tendance de notre société à vouloir systématiquement identifier un coupable avec l'espoir dissimulé, pour le plaignant, d'en retirer une contrepartie financière, tous ces facteurs s'imbriquant les uns dans les autres ont fait que, petit à petit, les maires ont récemment exprimé leur « ras le bol ».

Faudra-t-il qu'en ce nouveau siècle naissant, on en arrive à interdire les terrains de jeux aux enfants, à recouvrir les ruisseaux, les plans d'eau et les rivières, et pourquoi pas prendre des mesures pour réglementer les chutes de pluie ou empêcher que la neige ne tombe sur les autoroutes?

Quel monde aseptisé préparons-nous à nos enfants? Le risque zéro n'existant pas, la boîte à coton sera-t-elle assez douillette et assez sûre? Est-ce ainsi que les nouvelles générations vaincront leur fragilité?

Le fait de détenir une petite parcelle de l'autorité publique ne doit pas faire des élus des « privilégiés » ou des « intouchables ». Les maires ne réclament pas de privilèges mais demandent que leur responsabilité personnelle ne soit engagée que s'ils ont fait preuve de négligence manifeste. Il serait bon de distinguer la « faute intentionnelle » de celle qui ne l'est pas. Ce vœu rejoint celui de tous les bénévoles qui se voient aussi fréquemment inquiétés par la justice. Dans un monde où les valeurs morales s'effritent, il est temps que le mot « citoyenneté » reprenne tout son sens.

Les hommes se sont beaucoup entretués tout au long de ce siècle qui a fini d'égrener son compte à rebours. Ils ont aussi beaucoup travaillé à rendre ce monde plus vivable et à mettre en place des structures pour que chacun vive en paix. Mon souhait le plus cher est que l'on sache encore profiter de l'expérience du passé pour construire l'avenir des plus jeunes.

Je vous présente mes MEILLEURS VOEUX DE SANTE et de BONHEUR pour 2000. Que ce millénaire qui commence soit, pour chacun, comme un nouveau départ vers des moments de vrai bonheur vécus au sein de vos familles et de la commune de LOUVIGNE.

Jean-Bernard LE GALLIOT

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : RÉUNION DU 19 JUIN 1999

REGROUPEMENT DE COMMERCES

- OPTION T.V.A.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'opter à la T.V.A. pour l'opération regroupement de commerces.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- PROPOSITION DE BAIL

Dans le cadre du regroupement de commerces, il convient de formaliser le bail de location de l'immeuble, 11, Place Saint Martin à LOUVIGNE.

Le bailleur, Commune de LOUVIGNE, 53210 LOUVIGNE, représentée par Monsieur Jean-Bernard LE GALLIOT, Maire donne à bail à loyer à titre commercial, dans le cadre des dispositions du décret N° 53-960 du 30 septembre 1953 modifié, au locataire, Madame Colette BESCHER, demeurant 5, Place Saint Martin à LOUVIGNE, le rez de chaussée d'un immeuble qui sera affecté à usage commercial "BAR - TABAC - JOURNAUX - ALIMENTATION GENERALE - DEPOT DE PAINS - DEPOT BOUCHERIE - DEPOT DE GAZ"

CRÉDIT DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DÉCOUVERT

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il sera nécessaire de renouveler auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Anjou-Maine, le crédit de trésorerie aux conditions suivantes :

Date d'échéance de la convention : 04 09 1999

Montant 1 000 000 F

Durée 12 mois

Taux T4M + 0,15 %

Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu

Commission d'engagement : néant

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

CONTRAT DE TRAVAIL : AGENT DE BUREAU DE L'AGENCE POSTALE

Le contrat de l'agent de bureau de l'agence postale, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 30 juin 1999 est reconduit pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 1999. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

URBANISME

La 2ème tranche du "Domaine des Charmes" ayant été réservée en totalité à ce jour, il convient de s'interroger sur l'avenir : Faut-il prévoir une nouvelle tranche de lotissement?

Quel style ? Quelles surfaces de parcelles ? S'agissant d'un choix politique complexe, il est proposé d'alimenter les délibérations en arguments qui devront faire l'objet d'études plus approfondies par les différentes commissions:

- perspectives d'effectifs scolaires ?
- localisation - achat de terrains ?
- incidences d'un nouveau projet sur l'équilibre de la vie communale ?
- modification du P.O.S. ?

sans perdre de vue que, entre début d'études et mise à disposition, peut s'écouler une année pleine !
Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre avec compte-rendus des différentes commissions.

AFFAIRES DIVERSES

cour d'école

Le conseil d'école a soumis un projet de réaménagement de l'espace aire de jeux situé près de la classe maternelle.

Vu la dépense envisageable pour les travaux (terrassements, aménagements futurs, restauration de la cour, portail, canalisations eaux pluviales) et en l'absence de devis contradictoires, il paraît plus sérieux d'approfondir ce projet, en collaboration avec le Directeur d'ÉCOLE et l'A.P.E.

Budgétairement il serait souhaitable d'imputer ces dépenses au budget primitif 2000, ce qui n'exclut pas une 1ère tranche de travaux qui reste à définir et qui pourrait être programmée fin 1999. Une étude préalable des commissions scolaires et voirie s'avère nécessaire.

exonérations fiscales taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

de dégrever, à la charge de la commune, et pendant une période de cinq ans à compter de leur installation, de 50 % des cotisations de taxe foncière non bâtie dues pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1er janvier de l'année de la délibération et qui bénéficient de la dotation d'installation ou de prêts à moyen terme spéciaux prévus par le décret n° 88-176 du 23 février 1998.

Le dégrèvement des 50 % restant est :

- de droit,
- à la charge de l'Etat.

Syndicat du Bassin de la Jouanne

La réunion concernait le pont privé de la Corbinière. l'étude d'inondabilité réalisée en 1998 par le Cabinet BCEOM a mis en évidence que son gabarit (7m de large), générait des pertes de charge importantes qui pouvaient se répercuter vers l'amont où plusieurs secteurs habités sont inondés (l'Hermitage et la Grande Corbinière)

Solution préconisée :

BCEOM a proposé d'élargir le pont à une portée de 10 m pour une estimation de 840 000 F H.T. (pour un franchissement tout tonnage).

Il est nécessaire que ce pont acquiert un statut public par cession pour le franc symbolique aux 2 communes mitoyennes BONCHAMP et LOUVIGNE.

Cette procédure s'apparente à l'acquisition des barrages par le bassin de la Jouanne et nécessite l'accord par délibérations.

La réalisation n'étant pas prévue avant 4 ans, la cession ne devra intervenir qu'au tout dernier moment.

La répartition financière des dépenses pourrait être la suivante pour le montant des travaux diminué des subventions :

- 50 % : syndicat de Bassin de la JOUANNE

- 50 % : à répartir entre les 3 communes : ARGENTRE, BONCHAMP, LOUVIGNE
LA D.D.A.F. effectuera cet été, en étiage, un état des lieux de l'ouvrage.

information T.G.V.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion d'information qui a eu lieu le 18 juin 1999 à la Préfecture. Monsieur GUELLEC, Président du Comité de pilotage a précisé les décisions du Ministère concernant les futurs fuseaux. A ce jour on reste sur le dessin des deux tracés (B1 Sud Argentré et B4 Nord Bazougers). Les études devraient se terminer fin septembre de cette année. Une phase de consultation suivra en octobre et novembre. Les conclusions pourraient être tirées à la fin de l'année 1999. Le projet pourrait être freiné par les limites budgétaires et les perspectives nous parlent de 2005 - 2006 au mieux.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : RÉUNION DU 25 AOÛT 1999

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION : RÉSULTATS

L'INSEE a communiqué les résultats du recensement de la population 1999 :

- population municipale : 667
- population comptée à part : 14 (11 étudiants + 3 en collectivités)
- population totale 681
- 236 résidences principales
- 8 résidences occasionnelles ou secondaires
- 10 logements vacants

RÉVISION DES TARIFS : CANTINE GARDERIE - REPAS PERSONNES AGÉES A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1999

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents une augmentation d'environ 1 % les tarifs suivants à compter du 1er octobre 1999 :

- repas enfant : 16,95 F au lieu de 16,80 F
- garderie du matin 10,00 F au lieu de 9,90 F
- garderie matin et soir 13,75 F au lieu de 13,60 F
- garderie du soir 6,40 F au lieu de 6,30 F

- repas personnes âgées 33,85 F au lieu de 33,50 F

AFFAIRES DIVERSES

élagage des haies et broyage des bermes

Monsieur Serge CRIBIER informe ses collègues que des devis ont été demandés à deux entreprises pour l'élagage des haies et le broyage des bermes de la voirie communale pour 1999 et 2000.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de retenir l'entreprise DUVAL de Bazougers.

éclairage du bourg

Pour donner suite à un courrier "groupe de jeunes" le Conseil Municipal décide d'étudier les solutions techniques possibles pour maintenir l'éclairage du clocher jusqu'à 2 heures du matin les vendredi - samedi et dimanche. La commission voirie est chargée du suivi cette étude.

Centre Aéré - participation communale

Certains parents inscrivent leurs enfants dans les centres aérés de communes limitrophes moyennant un tarif plus élevé pour "hors commune". Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge la différence entre prix "hors commune" et "prix commune" prétextant que cela risquerait de créer un précédent pour bon nombre d'activités autres que les centres aérés

Acquisition terrain par C.C.P.L. sur zone artisanale

La C.C.P.L., ayant été sollicitée par la commune de LOUVIGNE pour constituer une réserve foncière en vue de l'extension de l'actuelle zone artisanale située en bordure de la R.N. 157, a rencontré le propriétaire des terrains concernés.

Il accepte de vendre à la CCPL, les parcelles cadastrées section A n° 1179 - 1012 - 833p - 127p-132p d'une surface globale d'environ 55700 m².

mobilier scolaire - investissement

Le Conseil Municipal, accepte d'acquérir le mobilier complémentaire et décide que cet achat a un caractère de durabilité et qu'il sera payé sur la section d'investissement opération bâtiments communaux article 2184 - 45 la somme de 2 700 F sera prélevée aux dépenses imprévues.

logement 2, Grande-Rue - installation sanitaire à l'étage

Pour répondre à de meilleures conditions d'hygiène des locataires à l'étage, le conseil municipal décide de faire procéder à des travaux d'installation de toilette et au réaménagement de la salle d'eau du logement 29, Grande -Rue.

Le devis de l'entreprise LEGAY est évalué à 6 357,60 F. T.T.C.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : RÉUNION DU 25 /09/1999

PERSPECTIVES DE LOTISSEMENTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MEILHAC, directeur du C.I.L. lui a fait part de son vif intérêt pour lancer une opération de lotissement privé. La parcelle visée située en bordure du lotissement des Logis du Pré de la Fontaine, est classée INAH au P.O.S.. Elle fait partie de la réserve foncière du C.I.L. et est cadastrée section A n° 157.

Les contacts pris avec un autre lotisseur privé sont à ce jour restés sans réponse.

D'autre part les statistiques scolaires permettent d'envisager à court terme une augmentation des effectifs (75 à ce jour) et la commune dispose d'un local en cas de nécessité d'ouverture d'une 4ème classe à l'école. Le seuil d'ouverture est aujourd'hui de 87 élèves.

Enfin Monsieur BOITTIN, propriétaire riverain de la parcelle A157 a fait connaître son vif souhait de préserver la haie naturelle limitrophe, propriété du C.I.L.. Cette haie est séparée de la limite de propriété de Monsieur BOITTIN par un sentier piétonnier propriété de la commune.

Après délibérations le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de reprendre contact avec Monsieur le Directeur du C.I.L. pour affiner le projet.

A défaut d'engagement du C.I.L. sur un programme pluri-annuel, la commune se réserverait la possibilité d'une nouvelle tranche de lotissement communal sur la parcelle A 157, sous réserve d'accord réciproque sur le prix d'achat du m² de terrain.

- de prendre en compte le souhait de Monsieur BOITIN et de le faire valoir au moment de l'élaboration des plans, sous réserve d'impossibilité majeure due à des impératifs techniques.

Personnel communal : prime de fin d'année 1999

Le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de la prime nette au titre de l'année 1999 à 3 325 F pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les agents à temps incomplet.
- d'attribuer la prime de fin d'année au personnel non titulaire et en contrat dans le cadre du régime indemnitaire applicable à ces catégories.
- de verser cette prime annuellement avec le salaire du mois de novembre 99

Personnel communal : modification du temps de travail

Pour faire face au surcroît de travail engendré par le nombre important d'élèves en maternelle (39) il est nécessaire de procéder à un aménagement du temps de travail.

Salle des loisirs : achat d'un aspirateur

L'aspirateur étant classé hors service, il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la SARL LEGAY de Louvigné pour un montant de 3 680 F T.T.C. Cette dépense revêt un caractère de durabilité et sera payée en section d'investissement à l'article 2178 38. Cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

DEMANDE DE CERTIFICAT DE VIABILITÉ

Extension n° 1 du lotissement communal du "Domaine des Charmes"

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Maire portant création de l'extension n°1 du lotissement communal du "Domaine des Charmes" en date du 15 avril 1999 modifié le 22 juin 1999 ;

Considérant que l'ensemble des lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11 et 12 du lotissement sont desservies en voirie et par les différentes réseaux ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, s'engage à réaliser les travaux de finitions au plus tard dans un délai de 3 ans à compter de la date d'autorisation de lotir.

Le certificat de viabilité délivré suite à la présente délibération permettra la vente des différentes parcelles cessibles.

LOGEMENT 2, Place des Tisserands

Le logement 2, Place des Tisserands sera libre pour le 1er novembre 1999.

A cette occasion, il convient de réévaluer le montant du loyer. Celui-ci sera donc fixé à 1 200 F à compter du 01.11.1999 et le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à louer par bail.

C.C.P.L. Acquisition de terrains

La C.C.P.L. est à la recherche d'un terrain permettant d'y installer la section Moto-Cross et a saisi l'opportunité d'un terrain libre à la vente situé à "La Corbinière". Monsieur le Président de la section Moto-Cross souhaite y organiser un "essai de bruit" et pour cela sollicite l'accord de principe du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour des "essais de bruit" sur le terrain de la Corbinière sous réserve que ceux-ci aient lieu à un moment (jour et heure) précisé suffisamment tôt à l'avance afin d'informer la population et qu'ils soient effectués dans les conditions habituelles d'exercice de cette activité (nombre d'engins - conditions de compétition - appareils de mesure de bruits situés à des endroits précisés par avance ...)

Le Conseil Municipal insiste sur le fait que cet accord de principe ne présage en rien une décision favorable à l'implantation future.

PARKING ROUTE DE BAZOUGERS

Suite à proposition d'achat, l'étude de Maître DESCOTTES, nous fait savoir que Messieurs LAFFAY Joseph et LAFFAY Roger donnent leur accord à la vente de la parcelle cadastrée section B n° 359 d'une contenance de 1202 m².

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer l'offre d'achat à intervenir fin du 1er semestre 2000.

BANC PUBLIC

Le banc public installé Grande-Rue est une source de problèmes (bruits et promiscuité) pour les riverains.

Le Conseil Municipal décide donc de le déplacer et de le réinstaller près du terrain de boules, Place des Sports.

COURRIER ANONYME

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier anonyme adressé à "tous les conseillers". Du fait de son caractère anonyme le Conseil Municipal décide d'y apporter la considération qu'il mérite.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : REUNION DU 20 /10/1999

PROJET LOTISSEMENT C.I.L.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu du rendez-vous obtenu avec Monsieur MEILHAC, Directeur du C.I.L., au cours duquel ce dernier a présenté divers plans.

- projet de l'aménagement futur de la totalité de la réserve foncière C.I.L.
- projet d'étalement sur plusieurs années des différentes tranches
- projet très succinct et à l'état d'ébauche d'une première tranche qui pourrait se concrétiser en l'an 2000.

Après délibérations, Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe que le C.I.L. continue les études d'une 1ère tranche en émettant toutefois les réserves suivantes

- que l'avant projet sommaire soit soumis à l'étude d'une commission du conseil municipal
- que la desserte de cette tranche exclut la rue trop exiguë desservant une partie des "Logis du Pré de la Fontaine".
- qu'un sentier piétonnier soit réservé sans discontinuité en bordure des lotissements existants.

- que la haie bordant la propriété de Monsieur BOITTIN soit préservée (possibilité d'achat de terrain)
- que le C.I.L. accepte la possibilité de rendre certaines parcelles "libre -constructeur" pour engendrer une certaine variété de constructions,
- que soit étudiées, dès le départ, la dénomination et la numérotation des parcelles sur le plan d'ensemble.

CONVENTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la responsabilité du contrôle technique des dispositifs d'assainissement non collectif.

Le Conseil Général apporte son concours à la réalisation de cette responsabilité et met à disposition un technicien chargé d'apporter un appui technique et de donner un avis sur les dossiers les plus complexes.

La contribution financière de la commune serait de 250 F par installation mise en place.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner sa décision en attente d'une proposition de la SAUR qui proposerait également son appui technique.

LOTISSEMENT PRIEURE : POTEAU INCENDIE

Le poteau incendie, Résidence du Prieuré, nécessite un déplacement et une remise à niveau dans le cadre de l'aménagement paysager prévu.

Le devis proposé par la SAUR s'élève à 3 881,51 F .T.T.C., sachant que la fourniture et la pose d'un esse de réglage (1320 F H.T.) peut venir en déduction.

Ce dernier point ne peut être vu qu'en cours de travaux.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

LOCAL COMMERCIAL : facture JARRY Frères SARL

Le transfert des "groupes froid" à l'extérieur du local épicerie, a fait l'objet d'une facture de l'entreprise JARRY pour un montant de 4824 F.T.T.C.

- Considérant que le bon fonctionnement du commerce multi-services était une priorité pour que les objectifs visés soient atteints,

Le Conseil Municipal décide d'acquitter cette facture. Cette dépense sera réglée en dépenses de fonctionnement : entretien des bâtiments communaux.

PORTAIL ÉCOLE MATERNELLE

Pour faciliter la surveillance des élèves de la classe maternelle sur la cour de récréation, il est envisagé d'installer un portail entre les bâtiments classe maternelle et classe CP - CE et cantine

Le Conseil Municipal souhaite un portail galvanisé pour des raisons de longévité et de robustesse. Monsieur GENDRON est chargé de revoir les devis proposés en ce sens.

AFFAIRES DIVERSES

- Traceuse terrain

Un courrier de Monsieur le Président de l'A.S. Football fait part de la nécessité d'achat d'une traceuse pour le terrain de football, la précédente étant hors d'usage.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le coût difficilement supportable pour les finances du Club. Le prix d'une nouvelle machine est estimé à 2 100 F. H.T.

Il est décidé que cet achat a un caractère de durabilité, en conséquence il sera financé en investissement à l'article 2157 38 et prélevé aux dépenses imprévues.

- Courrier Jean-François HOUDAYER et Patricia COQUELIN

Mlle Patricia COQUELIN et Mr Jean-François HOUDAYER, nouveau propriétaire de la parcelle cadastrée section A n 140, dénommée "Le Gravier" souhaitent modifier cette appellation en la remplaçant par "Le Pont des Dames".

Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle dénomination.

- Éclairage public

L'entreprise FORCLUM a établi un devis pour améliorer l'éclairage public au centre bourg ainsi qu'à l'entrée de la résidence la Porte.

* éclairage en permanence carrefour Place des Tisserands - Rue du Maine
fourniture et pose de 2 lanternes + câbles + horloge : 20 225 F H.T.

* extension de l'éclairage Parking résidence la Porte : 4 945 F H.T.

Ces dépenses n'étant pas prévues au budget 1999, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision et de reconsidérer le problème pour le prochain budget primitif 2000.

- Logement 29, Grande-Rue

L'installation électrique nécessite une remise aux normes actuelles. Des demandes de devis sont à faire dès à présent.

- Personnel communal (1/2 temps)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souci de créer un poste d'agent d'entretien à mi-temps. Au préalable, il souhaite contacter Messieurs les Maires des communes environnantes pour connaître leurs besoins : offrir un temps plein sur 2 communes faciliterait sans doute les candidatures.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : REUNION DU 20 /11/ 1999

ESPACE-TRI

Monsieur CRIBIER expose les travaux de la commission voirie :

Location de bennes : après analyse des offres près de 4 entreprises, il apparaît que l'entreprise S.O.A. est la mieux disante pour la mise à disposition de 2 bennes de 30m³ en permanence. Les enlèvements seront effectués selon la nécessité.

Lieu : espace tri : l'aménagement de l'espace-tri sera achevé pour la mise en service le 27 novembre 1999 (espaces de roulement - clôtures - quai) Les aménagements supplémentaires (local pour l'agent d'entretien - zones de stockage - extension de quais) pourront être revus ultérieurement.

Horaires d'ouverture : Samedi de 10 h à 12 h ; lundi de 16h 30 à 18 h, chaque week-end sauf jours fériés et ce à compter du 27/11/1999

Règlement : l'espace tri est réservé aux particuliers de Louvigné. Le volume de dépôt encombrants doit être inférieur à 1 m³ par jour d'ouverture. Un document écrit informera la population sur les déchets autorisés dans la benne "encombrants" et dans la benne "déchets verts". Ce document, présenté au Conseil Municipal, constituera la référence en cas de litige.

Espace "La Doyère" : fermeture pour le 27/11/1999 et réhabilitation du site dans les délais les plus brefs.

Le Conseil Municipal, après délibérations, accepte la globalité de ces dispositions nouvelles.

C.C.P.L. : TRANSFORMATION en COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'étude menée actuellement en vue d'une transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération. Cette transformation implique une étude préalable pour l'extension des compétences obligatoires et optionnelles. Le cabinet "La Ronnade" de Paris, chargé de cette mission, a établi un calendrier en 3 phases :

- * 1ère phase : Analyse de l'existant (compétences) 15/12/99
- * 2ème phase : Analyses financières prospectives 31/01/2000
- * 3ème phase : Les dotations de solidarité communautaires 28/02/2000

Le Conseil Municipal sera consulté pour avis à chacune des phases.

PERSONNEL COMMUNAL : ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire explique que la réglementation des marchés publics a été modifiée par décret 98-111 et 98-112 du 27 février 1998. Ces décrets, qui transposent en droit français la directive européenne 92/50/CEE, ont été complétés par un arrêté en date du 22 avril 1998 et publiés au Journal Officiel le 15 mai 1998.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances et s'être assuré que celui-ci répondait aux nouvelles exigences réglementaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

PERSONNEL COMMUNAL : ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire explique que la réglementation des marchés publics a été modifiée par décret 98-111 et 98-112 du 27 février 1998. Ces décrets, qui transposent en droit français la directive européenne 92/50/CEE, ont été complétés par un arrêté en date du 22 avril 1998 et publiés au Journal Officiel le 15 mai 1998.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances et s'être assuré que celui-ci répondait aux nouvelles exigences réglementaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à confier la gestion de la cotisation et des demandes de remboursement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

PROJET T.G.V.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les dernières données communiquées à la suite du comité de pilotage des études préliminaires qui s'est réuni le 27 septembre 1999.

- Les études préliminaires se termineront fin novembre 1999
 - les services de l'Etat doivent donner leur avis avant la fin du mois de décembre
 - le dossier sera ensuite transmis aux élus, acteurs socio-économiques et associations concernées par le projet qui devront se prononcer avant février 2000
- "La formule pendulaire n'est pas une alternative à la ligne nouvelle"
- "Les études de phasage ne sont pas encore terminées"
- "Le choix entre les fuseaux B1 et B4, quasiment équivalents pour le coût d'infrastructure à prévoir se fera sur d'autres éléments, notamment l'intérêt d'un jumelage de la ligne nouvelle avec l'autoroute : Les études se poursuivent sur ce point et l'avis des collectivités locales sera déterminant". (Voir le plan ci contre)

INSTALLATIONS CLASSEES : Monsieur Noël BESNIER

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 15 Septembre 1999,
Vu l'article 8 du décret du 21 septembre 1977 modifié,
Vu la demande d'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin de 103 truies, 16 cochettes, 2 verrats, 240 porcelets en post-sevrage, 660 porcs à l'engraissement, implanté au lieu-dit "La Guette" commune d'ARGENTRE,

Le Conseil Municipal de Louvigné, n'émet pas de réserve à l'autorisation d'exploiter.

INSTALLATIONS CLASSEES : Monsieur Laurent BOSCHER

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 30 Septembre 1999
Vu l'article 8 du décret du 21 septembre 1977 modifié,
Vu la demande d'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin de 128 truies (dont 20 cochettes), 3 verrats, 360 porcelets en post-sevrage et 644 porcs à l'engraissement, implanté à ARGENTRE, lieu-dit "La Colinière",

Le Conseil Municipal de Louvigné, n'émet pas de réserve à l'autorisation d'exploiter.

ÉCOLE MATERNELLE : devis portail

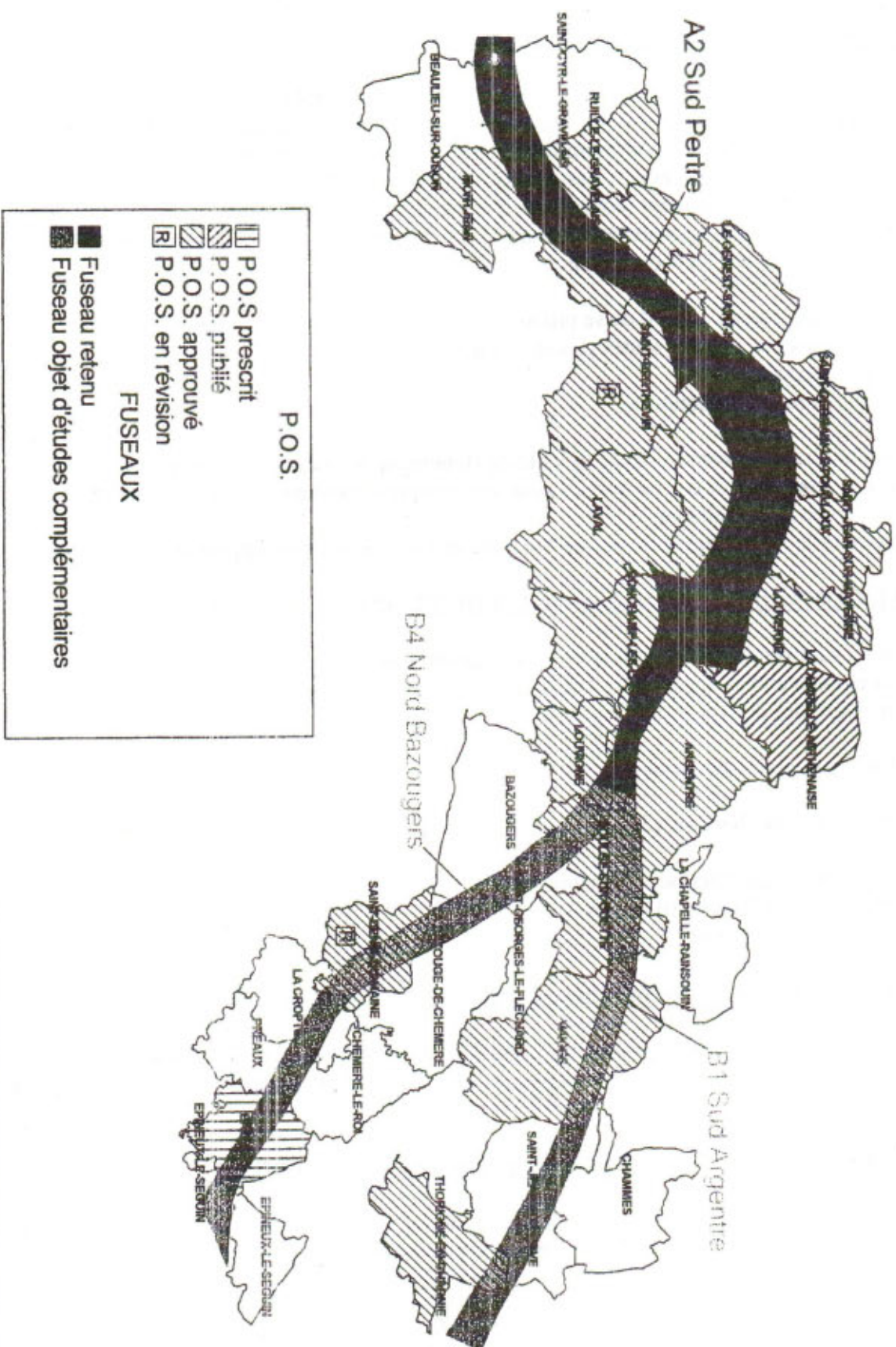
Monsieur GENDRON propose de retenir le devis de l'entreprise GUYON de Bonchamp pour un montant estimé de 12 000 F T.T.C.
Cette dépense sera inscrite à l'article 2135-045 de la section d'investissement.

SIAEP ARGENTRE SUD

Monsieur CRIBIER porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel - exercice 1998 - service eau et service assainissement.
Le Conseil Municipal prend acte de ces documents.

TGV OUEST - ETAT DU PROJET

(22-10-1999)



CONVENTION ECO-EMBALLAGES : Collecte sélective

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'existence d'aides financières qui sont octroyées par la Société Eco-Emballages dans le cadre du développement de la collecte sélective. Eco-Emballages a été agréée par les Pouvoirs Publics pour remplir mission et le contrat proposé repose sur un contrat-type qui résulte d'une négociation avec l'Association des Maires de France.

Ces aides portent sur l'investissement (conteneurs à verre) et principalement sur le fonctionnement et afin d'en bénéficier, il est nécessaire de conclure un Contrat Programme de Durée de six ans (renouvelable) avec la Société Eco-Emballages.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur le principe de cette contractualisation et de l'autoriser à négocier et à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ceci exposé, Le Conseil,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de reconduire la convention avec la Ville de Bonchamp les Laval, mandatant celle-ci aux fins de signer, exécuter et gérer en son nom et pour son compte le nouveau Contrat Programme de Durée Barème C avec Eco-Emballages,
- Autorise Monsieur le Maire, agissant en qualité, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Pour faire face au surcroît de travail engendré par l'augmentation de l'effectif à la cantine et notamment des enfants en bas âges, il est nécessaire de procéder à une augmentation du temps de travail hebdomadaire des deux agents d'entretien.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Décide de porter le nombre hebdomadaire de travail de :

- Madame GUITTER Marie-Thérèse à 22 heures 3/4
 - Madame LEROYER Fabienne à 30 heures 3/4
- à compter du 1er Décembre 1999.

PERSONNEL COMMUNAL : Renouvellement du Contrat Agence postale

Le Contrat de l'Agent postal, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 31 décembre 1999 est reconduit pour une durée de six mois à compter du 1er Janvier 2000, la durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER PRINCIPAL : ANNEE 1999

En application des articles 3, 4 et 5 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité de conseil est allouée au receveur des collectivités et établissements publics locaux.

Vu le décompte ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe l'indemnité brute à 2 270 F.

AFFAIRES DIVERSES

a) Information travaux logement 2 Place des Tisserands

Pour changement de locataire, des travaux de revêtement de sol ont été effectués par l'entreprise BOUTTIER pour un montant de 2 449,27 F.T.T.C.

b) Résidence du Prieuré : derniers travaux

Monsieur le Maire fait part de son souhait de voir les commissions voirie et embellissement travailler ensemble pour les travaux d'aménagement voirie.

c) Chemin de la Petite Gaudinière

La Commune s'est portée acquéreur d'une bande de terrain de 3 mètres à la Petite Gaudinière, pour y aménager un passage piétonnier, réservé aux randonnées pédestres.

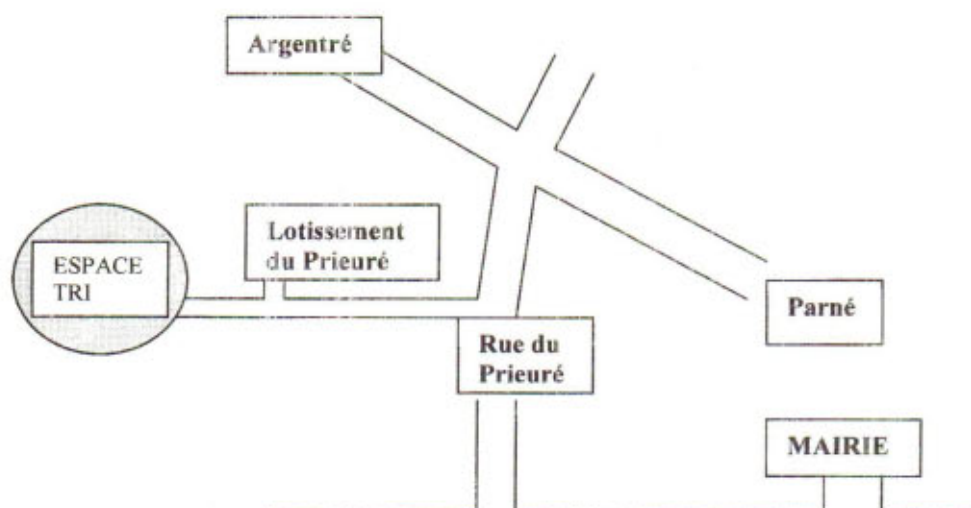
ESPACE TRI

Mise à disposition de 2 bennes (encombrants et déchets verts) chaque week-end.

RESERVE AUX PARTICULIERS DE LOUVIGNE.

Volume inférieur à 1 m³ par jour d'ouverture pour les encombrants.

1- LIEU : Impasse du lotissement du Prieuré



2- HORAIRES d'OUVERTURE

SAMEDI : de 10 H à 12 H et **LUNDI** : de 16 H 30 à 18 H (Sauf jours fériés)

3- DECHETS AUTORISES

BENNE ENCOMBRANTS :	BENNE DECHETS VERTS
• Monstres (électroménager) • Matelas sommiers • Ferrailles • Bois • Déchets bricolage • Cartons d'emballage • Films plastiques • Objets plastiques, jouets • Chiffons • Brique, placoplâtre • Laine de verre	• Pelouse (hors sacs) • Branchages • Déchets de jardin • Résidus de taille

4- DECHETS INTERDITS

BENNE ENCOMBRANTS :	BENNE DECHETS VERTS
• Déchets verts • Déchets ménagers (ordures ménagères) • Huiles de vidange • Filtres à huile • Contenants plastique, verre (conteneurs) • Papiers (conteneurs) • Produits phytosanitaires • Souches • Bâches agricoles • Gravats (pris mais hors benne)	• Souches • Gros branchages > au poignet • Arrachage de haies • Déchets ménagers (benne mercredi) • Papiers (conteneurs) • Contenants plastique, verre (conteneurs) • Produits phytosanitaires • Huiles de vidange • Bâches agricoles

5- PRODUITS TOXIQUES

Ces produits doivent subir un traitement avant leur enfouissement et être triés à part.
Ne peuvent être pris en charge à l'espace -tri

• Produits phytosanitaires • Pots peinture • Huiles de vidange	• Produits inflammables • Bâches agricoles • Batterie
--	---

ATTENTION : les conteneurs verre, plastiques et papier de la rue du Prieuré seront déplacés vers l'extérieur de l'ESPACE TRI à compter du 27-11-99.

6 -COUT DES DIFFERENTES COLLECTES

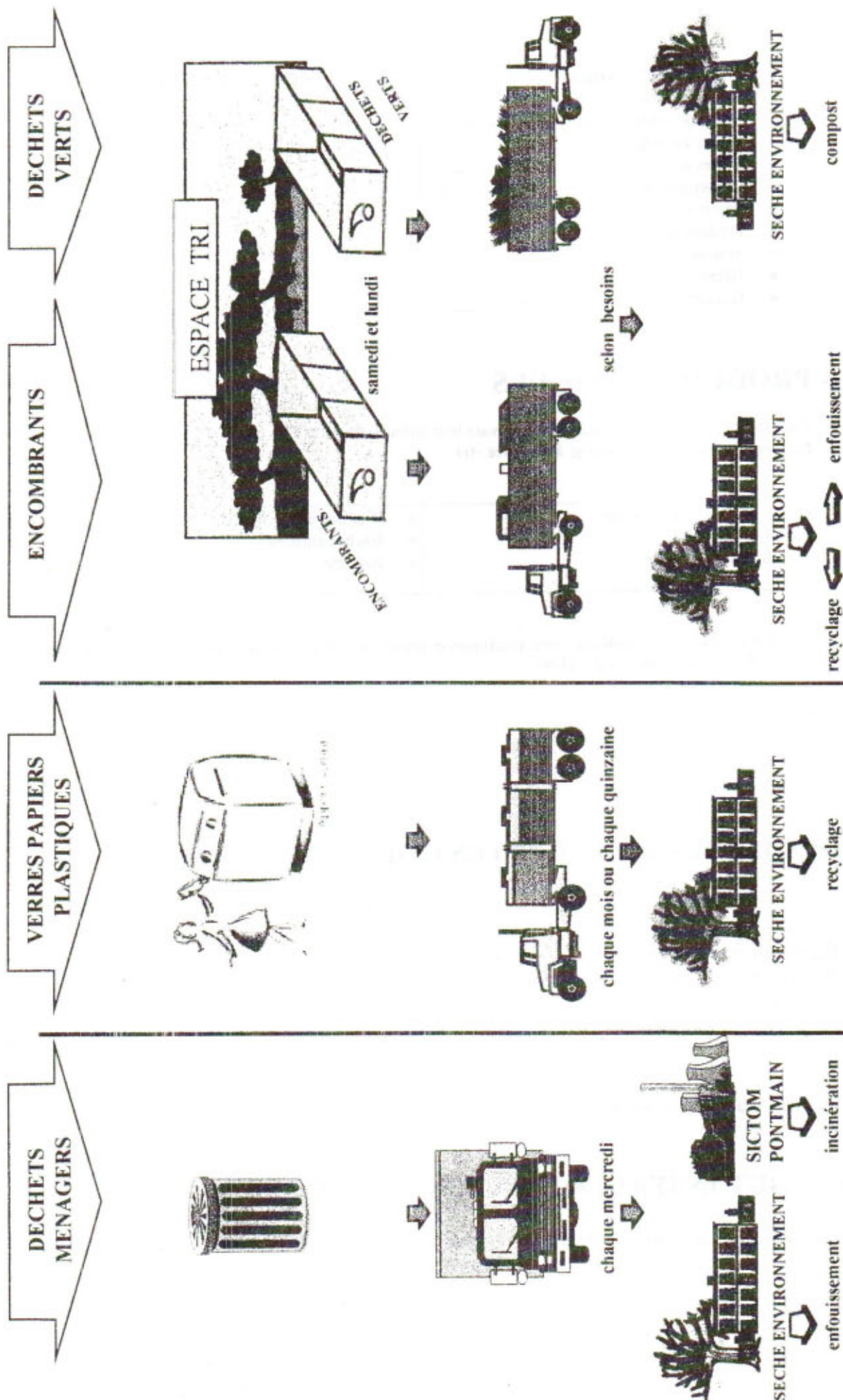
Libellé	1998	1999
- Enlèvement et traitement des ordures ménagères	106 620,75 F	92 000 f
- Benne à encombrants	23 538,97 F	22 139 F.
- Ramassage conteneurs	11 783,92 F	7 949 F
- Nettoyage caniveaux	8 526,00 F	8 782 F
Taux de la taxe d'enlèvement ordures ménagères	9,81 %	9,13 %

7 - COUT INSTALLATION ESPACE-TRI

Le coût global de l'aménagement l'espace-tri va être d'environ 80 000 F T.T.C.

COLLECTE DECHETS LOUVIGNE

18



GESTION DES DECHETS

C'est la loi qui nous y pousse ! Les Députés l'ont décidé : en 2002, la presque totalité des emballages ménagers devront être recyclés ou bien brûlés pour produire de l'énergie. Cette décision a été prolongée, en 1994, par une directive européenne. La loi nous y contraindra mais la protection de l'environnement est, après le chômage, la première préoccupation des Français.

Les mentalités évoluent : plus des deux tiers se déclarent prêts à trier leurs déchets et à entrer dans le troisième millénaire avec la ferme intention de laisser en héritage à leurs enfants une terre aussi propre que possible. Les avantages d'une gestion intelligente de nos poubelles ne se discutent plus : la protection de la nature d'abord, la maîtrise des coûts en diminuant les quantités à traiter, l'impact sur l'emploi : plus de 80 000 personnes vivent du recyclage ! Entrons donc de plain-pied dans cette démarche éco-citoyenne.

SECURITE

La surveillance des parents reste la meilleure prévention des accidents pour les enfants en bas âge. Certains endroits peuvent présenter des risques, bien qu'ils soient clos : la station d'épuration, l'espace tri, ...

Les jeux à vélo dans les rues mettent parfois vos enfants en danger : un « STOP » non respecté peut avoir de très lourdes conséquences !...

ASSOCIATIONS DE LOUVIGNE





L'année se termine et les quelques manifestations que le Club a organisées, ont fait passer plusieurs bonnes journées ensemble.

- Concours de Belote et de boules
- Quatre après midi dansants
- Une journée au parc des loges
- Un voyage à Chambord

Alors retraités et préretraités rendez-vous en l'an 2000 pour l'assemblée générale.

Bonne Année à Tous

Le Bureau



L'association locale de l'A.D.M.R. forme une chaîne continue d'entraide qui passe par notre commune . Pourquoi ne pas en profiter !

Il est précisé que nous venons en aide aux personnes âgées avec participation de la Caisse de Retraite ainsi qu'aux familles avec charges d'enfants en bas âges.

Contacter les personnes suivantes :

Mme GALOPIN pour le service personnes âgées tél. : 02.43.37.37.80

Mme CLAVREUL pour le service aux familles tél. : 02.43.53.24.55

Bonnes fêtes de fin d'année et Meilleurs Vœux à Tous.

TENNIS DE TABLE

Cette année sept pongistes forment l'association du tennis de table. Si vous souhaitez rejoindre cette équipe, vous pouvez contacter Roland BEZIER 33, Logis du pré de la Fontaine 53210 LOUVIGNE ou téléphoner au 02.43.37.37.98.

Les matchs ou entraînements sont le mardi soir à partir de 20 heures 30.

L'association de tennis de table vous souhaite ses Meilleurs Vœux pour l'an 2000.
Le Bureau,

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Lors de sa dernière assemblée générale, l'A.P.E. a formé un nouveau bureau :

- Président : Loic LOLLIVIER
- Vice-Présidente : Renée CHESNEAU
- Secrétaire : Katia CAILTON
- Trésorier : Dominique DENOUE
- Secrétaire Trésorière Adjointe : Patricia BARRAULT
- Membres : Laurent ARLET - Didier BOURDOISEAU - Rémi BUARD - Sylvie DELAUNAY - Stéphane FOUILLEUL - Maryse JARDIN - Marilyne LEONARD - Marie-Claude MEZIERE - Jean-Yves TERRIER

L'A.P.E remercie tous les parents, amis et Louvignéens présents à la soirée Paëlla du 20 novembre dernier.

De nouvelles dates sont à retenir :

- Loto de l'école : 18.03.2000
- Fête de l'école : 18.06.2000

Le Président et les membres du bureau vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2000.

Le Bureau,

MANIFESTATION SPORTIVE DE BASKET - BALL

Tous les membres de l'U.S.B. vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de Noël ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2000.

Comme l'année passée, nous espérons la venue de nouvelles joueuses au sein de notre Club ; pour ce faire les personnes intéressées peuvent contacter Mlle COQUELIN Patricia (tél 0243378639) ou Mme DUBOIS Christine (tél 0243373120)

A Bientôt

Le Bureau

Gymnastique Volontaire

Après un petit creux l'année passée, nos effectifs sont revenus au niveau des saisons précédentes, c'est-à-dire pour 99/2000 : 25 personnes.

La Gymnastique volontaire est un sport loisirs qui doit avoir pour devoir :

- « Etre bien dans son corps » grâce aux différents exercices adaptés, donnés par Sylviane DROUAULT. Ces séances font travailler : le rythme cardiaque, les articulations, les abdominaux, la coordination.....
- « Etre bien dans sa tête » à condition de laisser ses soucis à la porte de la salle mais surtout de profiter de l'ambiance sympathique qui règne entre les membres de l'équipe.

Il est toujours possible de nous rejoindre le lundi à 20 heures salle polyvalente...

Meilleurs Vœux.
La Présidente

ASSOCIATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 99/2000 le nombre d'usagers des transports est de 66 pour la commune de Louvigné réparti sur 13 établissements, une légère baisse d'effectif est à noter par rapport à l'année 98/99 qui était de 68, ce qui se répercute sur le coût du transport par usager. Pour l'année 98/99, il était de 2904,73 F alors que pour l'année 97/98 il était de 2909,86 F par personne. C'est effet est ressenti sur l'ensemble de l'association Argentré, Bonchamp, Louvigné

Effectif global 99/00 : 781 inscrits

Effectif global 98/99 : 799 inscrits

Notre objectif est aussi de veiller à la sécurité avec la complicité de chacun des usagers, de la faire respecter. Quelques exercices sont effectués dans l'année.

Alors pour le bien de tous, nous souhaitons une bonne compréhension de chaque usager. Bonne à Tous.

Le Bureau

COMITE D'ANIMATION

Ciel, encore une année passée à Très Grande Vitesse... Les animations sont autant de jalons au fil des mois ! Faisons une brève rétrospective : les vœux inter-associations et l'accueil des nouveaux habitants, notre participation à l'échange officiel avec BABENHAUSEN au travers d'un spectacle, les J. I. A. L. (Joutes Inter-Associations de Louvigné) et les feux de la Saint-Jean, la soirée choucroute en septembre, tout cela a déjà été évoqué dans le précédent bulletin.

Aujourd'hui, attardons-nous sur les SOIREES CABARET qui viennent de se terminer. C'est tout d'abord un **énorme** travail d'équipe ! Il faut commencer par voir, écouter, enregistrer, sélectionner des sketches, des chants ou des jeux, attribuer des rôles, les accepter, ce qui n'est pas toujours évident, répéter et répéter encore, inventer des décors, les réaliser et les peindre, faire preuve d'imagination pour faciliter leur changement rapide, penser aux éclairages, à la technique, bref pas mal de responsabilités pour de simples amateurs ! Sans oublier la sollicitation d'autres associations pour assurer la vente des crêpes et des boissons aux entractes, le bénéfice leur étant par ailleurs remis ! Mais livrons-nous à quelques chiffres : 3 soirées en 1998, 3 autres en 1999 - 60 / 70 acteurs, tous bénévoles et extrêmement motivés, de 6 à 80 ans - plus de 1000 spectateurs, visiblement tous séduits - tarif individuel = 45 F en 1999 dont 5 F par personne versés au Comité du TELETHON - et un nombre incalculable, mais de taille XXL, d'heures de travail... Aussi, faut-il adresser de très chaleureux remerciements à tous ! Les applaudissements chaleureux et les commentaires toujours bienveillants sont sans doute notre meilleure récompense, même si tout n'est pas parfait ! Notre ambition ? BERCY à PARIS, dites-vous ? Non nous sommes trop modestes !! mais monter d'autres soirées, pourquoi pas ? ? ?... mais d'ici quelques mois quand même ! Certains ont déjà des idées et sont prêts à repartir !!!

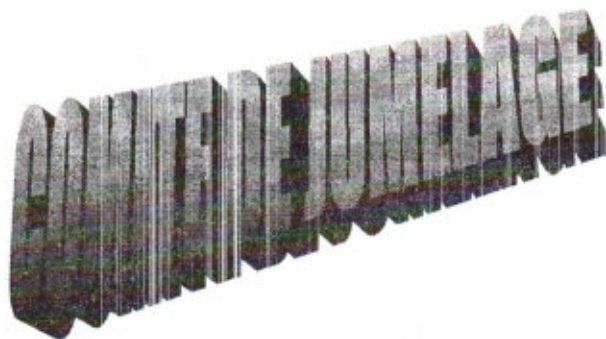
En attendant, nous allons nous joindre à l'Association des Parents d'Elèves pour l'animation de Noël. Comme d'habitude, les préparatifs sont extrêmement confidentiels... La surprise sera donc totale le samedi 18 décembre lorsque le Père Noël va séjourner quelques heures à LOUVIGNE.

Pour l'An 2000, nous commencerons par la traditionnelle journée des vœux et nous accueillerons de nouveaux habitants conjointement avec le Club de l'Amitié.

Et, dès à présent, il convient de retenir le **SAMEDI 03 JUIN 2000**. En effet, un grand projet a germé et sa mise en place se fait petit à petit. De quoi s'agit-il ? Nous souhaitons regrouper ce jour-là le maximum de personnes habitant LOUVIGNE ou ayant habité à LOUVIGNE ou ayant fréquenté l'école de LOUVIGNE ou qui sont nés à LOUVIGNE... et nous espérons qu'elles auront plaisir à se retrouver ! Le programme, pas tout à fait définitif, vous sera confirmé ultérieurement. Pour l'instant, nous avons prévu une messe, un concert avec la participation de l'Ecole de Musique, un pique-nique, chacun apportant le sien, une animation l'après-midi. Il va sans dire que nous allons vous solliciter pour mener à bien un tel projet ! Nous avons déjà effectué un recensement, mais ce ne sera pas suffisant : nous devons maintenant retrouver des adresses... Nous aurons aussi besoin d'aide pour organiser cette journée : accueil, parking, photos, etc... et nous savons que nous pouvons d'ores et déjà compter sur vous !

Comme vous le voyez, cette fin de siècle et le début de ce troisième millénaire se terminent dans la solidarité entre nous, entre associations et si cela vous fait du bien cela ne nous fait pas de mal !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à bientôt !



VACANCES DE LA TOUSSAINT = ECHANGE A BABENHAUSEN

“ SUPER ” - “ GENIAL ” - “ QUAND EST-CE QU’ON REPART ? ” C’est ainsi que s’expriment tous les jeunes qui sont partis pendant les vacances de la Toussaint pour un échange à BABENHAUSEN. Ils étaient 37 adolescents de 13 à 18 ans à s’être laissés séduire par un programme particulièrement attrayant concocté, de ce côté-ci, par Carole DUCHENE, Guenaëlle DORGERE et Elena FOUCAULT et, de l’autre, par Claudia DORN et Patricia MULLER. Bien sûr, les deux Comités de Jumelage parrainaient cet échange !

Le programme proposé comportait plusieurs facettes :

- du sport, avec du patinage (artistique ?) à MEMMINGEN et de la natation à la toute nouvelle piscine de NEU ULM,
- une partie culturelle, avec un rallye pédestre permettant de découvrir BABENHAUSEN, la visite de la ville de MUNICH et plus particulièrement les studios de la BAVARIA FILMS
- deux jours de détente dans les Alpes Bavaroises où le temps n’était pas de la partie ! Un petit coup d’œil quand même en passant au tremplin olympique d’OBERSTDORF
- une petite soirée disco pour clore le séjour !

Le prix demandé pour cette semaine à BABENHAUSEN était de 700 F par jeune tout compris (voyage aller/retour, excursions, visites), le Comité de Jumelage participant pour sa part à hauteur de 200 F par adolescent.

Grâce à des animateurs enthousiastes, motivés, disponibles, (Lydie DEUIL, Arnaud DUBRAY, Carole DUCHENE, Guenaëlle DORGERE, Stanislas FOURRIER et Guillaume GIBON) et des adolescents tout aussi enthousiastes et motivés, mais aussi respectueux des règles de vie en groupe et dans les familles d’accueil, nous n’avons pas eu une seule fausse note pendant ce séjour ! L’ambiance a été agréable, sereine, et il ne faut pas se priver de dire HAUT et FORT que tout s’est bien passé ! On oublie trop souvent de faire des compliments quand tout va bien, alors quand ils sont justifiés, on peut en remettre !!

Peut-être que cet échange décidera un ou plusieurs de ces adolescent(e)s à renouveler l’expérience et qui sait à s’occuper de jumelages un jour ! Pourquoi pas ?

A bientôt !



CLUB DE TENNIS DE LOUVIGNE

La saison 1999 de tennis s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le temps a permis à de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, de pratiquer ce sport et d'y prendre plaisir. Le nombre de cartes vendues est en augmentation par rapport aux années précédentes.

Les rencontres amicales ont pu se dérouler complètement. Elles se sont terminées par la remise de coupes, de trophées et de lots divers à tous les participants. Les personnes présentes ont eu le plaisir de trinquer à la santé des vainqueurs.

La fête du tennis du 5 septembre a permis de nombreux affrontements amicaux entre les jeunes et leurs aînés. Le barbecue a été bien apprécié et il a permis de faire plus ample connaissance avec de nouveaux habitants.

L'assemblée générale aura lieu début mars et les membres du bureau actuel espèrent qu'il y aura autant de monde que l'année précédente. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'une des personnes citées ci-dessous.

Membres du bureau actuel :

COUTARD M

ABIVIN B

DUBOIS A (Vente des cartes)

TROUILLARD J

BRISSIER M

PEYLET J

BRUNEAU M

BONNES FETES A TOUT LE MONDE !

Le président
Coutard M

1999 Classe 9

Un énorme *MERCI* à Mesdames
Madeleine MOUSSAY, Brigitte ABIVIN,
Odile PLANCHENAU, Yvette LEROUGE,
et à Messieurs J- Baptiste LEGRAND,
J- Claude LEROUGE;

La fête fut parfaite, l'ambiance
excellente et les éclats de rire nombreux.
Un bon repas et une bonne soirée très appréciés.

Bravo à ses organisateurs !
Je lève mon verre de porto à leur santé...



A.F.N

L'association des A.F.N vous souhaite en
cette fin de millénaire



un Joyeux Noël et une
très bonne année 2000.

N'oubliez pas notre concours de belote qui
en l'an 2000

aura lieu le **Vendredi 10 Mars**

EXCEPTIONNELLEMENT
en après- midi et en soirée

Un lot assuré par candidat.



Amicalement, le bureau

SIVU ECOLE INTERCOMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Mairie de BONCHAMP les LAVAL

 02.43.91.45.15

ou 06.84.37.69.33

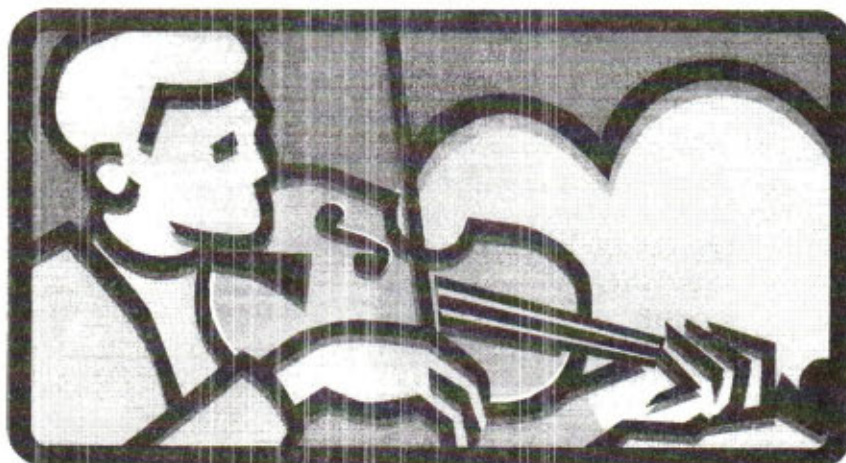
MANIFESTATION 1999/2000

Vendredi 19 Novembre 1999	20 H 30 Audition d'ensembles bois + percussions Salle des Fêtes ARGENTRE
Samedi 4 Décembre 1999	Participation d'ensembles au Téléthon
Samedi 11 Décembre 1999	20 H 30 Concert de l'Ensemble Vocal et des classes de Cuivres Eglise d'ENTRAMMES
Samedi 15 Janvier 2000	20 H 30 Concert des orchestres et de l'atelier Jazz « Les Angenoises » BONCHAMP
Samedi 12 Février 2000	20 H 30 Concert autour de la clarinette Salle des Fêtes LOUVIGNE
Vendredi 24 Mars 2000	20 H 30 Auditions d'ensembles
Samedi 8 Avril 2000 (ou 1 ^{er})	20 H 30 Concert d'Orchestres et de l'Atelier Jazz Salle des Fêtes ARGENTRE
Samedi 3 Juin 2000	« Fête de l'an 2000 » LOUVIGNE
Samedi 10 juin 2000	Participation de l'orchestre d'harmonie au mariage de Laurence AUTRET et Benoît LANDEMAINE
Samedi 17 Juin 2000	20 H 30 Gala de danse « Les Angenoises » BONCHAMP
Samedi 24 Juin 2000	18 H 00 Fête de la Musique PARNE SUR ROC
Vendredi 30 Juin 2000	Barbecue des Orchestres de l'Ensemble Vocal et de l'atelier Jazz à « L'Angottière »

NB : D'autres concerts et auditions de classes seront intercalés dans ce planning dès qu'ils auront été confirmés.

CALENDRIER DES FETES

08.01.2000	: C.A.L: Soirée Voeux
02.02.2000	: Club de l'Amitié : Bal
05.02.2000	: Association Sportive de FootBall : Soirée Couscous
26 et 27.02.2000	: Club de l'Amitié : Concours de Belote
10.03.2000	: A.F.N.: Concours de Belote
15.03.2000	: Commune : Repas des Aînés
18.03.2000	: Ecole : Loto
04.04.2000	: Club de l'Amitié : Bal
03.06.2000	: C.A.L. : Grand Rassemblement
06.06.2000	: Club de l'Amitié : Bal
18.06.2000	: Fête de l'école
04.07.2000	: Club de l'Amitié : Bal
16.09.2000	: C.A.L. : soirée choucroute
15.10.2000	: Club de l'Amitié : Bal
21.10.2000	: Classes "O"
18.11.2000	: A.P.E. : soirée
16.12.2000	: Animation Noël



ETAT CIVIL

Du 1^{er} janvier 1999 au 15 décembre 1999

Naissances

ARLET	Emma
BUARD	Coralie
DELAUNAY	Antoine
DELAUNAY	Mathieu
LAHAYE	Louis
LE METAYER	Axel
LONGUEVRE	Sofian
PINEAU	Léo
TIERCELIN	William
WEILAND	Andréas

Mariages

BARDOUL Christian et BLANCHET Sylvie
 CAMUS Nicolas et LEGAY Géraldine
 FOUASSIER Philippe et TIREAU Maryline
 FOUCHER Damien et BOUHOURS Chistelle
 GOMEZ Carl et COLLET Sarah
 REUILLON Bruno et ROBERT Géraldine

Décès

BRAULT	Paul
DELAUNAY	Antoine
DELAUNAY	Mathieu
EPINARD	Anna
LEGER	Jacques
MALINE	Sylvain
ROUZIÈRE	Odile

INFORMATIONS FLASH

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Maisons Fleuries

Commune de Louvigné

Jury du 02/07/99

CATEGORIE A	Place
avec jardin	
Breton	1 ^{er}
Planchenault	2 ^{ème}
Legrand	3 ^{ème}
Fauchard	4 ^{ème}
Guibert	5 ^{ème}
Garot Joseph	6 ^{ème}
Lapierre	7 ^{ème} ex
Pailleux	7 ^{ème} ex
Le Galliot	9 ^{ème}
Denis	10 ^{ème}
Bouhours	11 ^{ème} ex
Davaic	11 ^{ème} ex
Frangoul	11 ^{ème} ex
Leloup	11 ^{ème} ex
Lollivier	11 ^{ème} ex
Abivin	16 ^{ème}
Rabot	17 ^{ème}
Lerouge	18 ^{ème}
Marbaud	19 ^{ème}
Macquaire	20 ^{ème}
Bouvet	21 ^{ème}
Bourdoiseau	22 ^{ème}

CATEGORIE B	Place
sans jardin	
Legendre	1 ^{er}
Ménard	2 ^{ème}
Bruneau	3 ^{ème}
Tulard	4 ^{ème}
Gougeon	5 ^{ème}
Peu	6 ^{ème}
Blot	7 ^{ème}
Richard	8 ^{ème}
Bescher	9 ^{ème} ex
Guesdon Joel	9 ^{ème} ex
Gruau	11 ^{ème}
Rousseau	12 ^{ème}
Collet	13 ^{ème}
Gasnier	14 ^{ème}
Marteau	15 ^{ème}
Quimbert	16 ^{ème}

CATEGORIE C		Place
Commerce & Artisan		
Menuisier	Huchedé	1 ^{er}
TV Hifi	Houdayer	2 ^{ème}
Peintre	Bouttier	3 ^{ème}
Café-Bar-Tabac-Epicerie	Bescher	4 ^{ème}
Restaurant	Le Youdec	5 ^{ème}

Collectivité : S.I.A.E. D'ARGENTRE-SUD
Exploitant : S.A.U.R.

Unité de distribution ou de production	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	ARGENTRE (SYNDICAT)	Concentration Maximale Admissible (décret 03.01.89)
Commune du prélèvement	FORCE	FORCE	LA CHAPELLE RAINSOULIN	LA CHAPELLE RAINSOULIN	LOUMIGNE	LOUMIGNE	LOUMIGNE	LOUMIGNE	PARNE-SUR-ROC	
Nom du point de surveillance	BOURG DE FORCE	BOURG DE FORCE	BOURG DE LA CHAPELLE RAINSOULIN	BOURG DE LA CHAPELLE RAINSOULIN	BOURG DE LA LOUMIGNE	BOURG DE LA LOUMIGNE	BOURG DE LA LOUMIGNE	BOURG DE LA LOUMIGNE	BOURG DE PARNE SUR ROC	
Localisation du prélèvement	ECOLE PUBLIQUE, RTE D'ARGENTRE	ECOLE PUBLIQUE, RTE D'ARGENTRE	MAIRIE	MAIRIE	BLOC SANITAIRE	BLOC SANITAIRE	BLOC SANITAIRE	BLOC SANITAIRE	ECOLE PUBLIQUE	
Date de prélèvement	09/03/1999	09/03/1999	04/02/1999	30/03/1999	15/03/1999	02/03/1999	02/03/1999	02/03/1999	02/03/1999	
PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES	Germs totaux à 37°/ml	0	0	2	0	0	0	0	0	-
	Germs totaux à 22°/ml	0	0	16	256	0	0	0	1	-
	Coliformes totaux/100 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0 (95 % des cas)
	Coliformes fécaux/100 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Streptocoques fécaux/100 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES	Bactéries sulfatocitricoles/100 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Turbidité (NTU)	<0,05	<0,05	<0,05	0,09	<0,05	0,2	<0,05	<0,05	2
	Conductivité (µS/cm à 25°C)	487	402	746	748	742	759	522	522	-
	Température (°C)	7,92	8,1	7,54	7,56	7,6	7,53	7,89	7,89	25
	pH à 20°C	0,1	0,15	0,2	0,2	0,45	0,6	0,1	0,1	6,5-8,5
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES	Chlore libre (mg/l)	0,15	0,15	0,25	0,25	0,5	0,6	0,15	0,15	200
	Chlore total (mg/l)	0,15	0,15	0,25	0,25	0,5	0,6	0,15	0,15	-
	Ammoniacque (mg/l)	40	16	47,5	42	46	42	46	46	0,5
	Nitrites (mg/l)									0,1
	Nitrates (mg/l)									50
PARAMETRES CHIMIQUES INDESIRABLES ET PESTICIDES	Matières organiques (mg/l)									5
	Fer (µg/l)									200
	Manganèse (µg/l)									50
	Atrazine (µg/l)									0,1

Interprétation sanitaire

L'eau distribuée provient de la station de traitement de "Montroux" pour le bourg d'Argentré ainsi que d'un complément de la station de "Pritz" à Laval pour les autres communes. Les résultats d'analyses de ces prélèvements effectués récemment indiquent, pour les éléments recherchés, une qualité des eaux traitées conforme aux normes de potabilité de la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (décret du ministère de la santé du 03 janvier 1989).

Des traces de pesticides fréquemment au-dessus de la limite réglementaire ont cependant été mises en évidence dans l'eau du captage de Montroux.

PERTE ET VOL DE DOCUMENTS D'IDENTITE

Désormais, les déclarations de perte et de vol des cartes nationales d'identité, passeports, titres de séjour pour étrangers et permis de conduire doivent être enregistrées par **les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie (et non en mairie)**

Vous avez la parole.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et de vos suggestions.

.....

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser à : Mairie de LOUVIGNE.